

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Arrêté du 18 décembre 2018 : Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR.

OBJECTIFS

- Appliquer le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Opérateur.
- Identifier les différents réseaux.
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- Travailler en équipe et en sécurité à proximité de réseaux.

PROGRAMME

THEORIE

- Documentation
 - Déclaration et procédures de projet de Travaux
 - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux,
 - L'autorisation d'Interventino à Proximité des Réseaux
- Acteurs et rôles
 - Responsable de projet,
 - Maître d'ouvrage,
 - Maître d'œuvre

- Etude de l'organisation d'un chantier
- La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens
- La cartographie, le marquage-piquetage
- Lecture des repérages et affleurants
- Risques liés aux endommagements des réseaux
- EPC EPI
- Comment agir en cas d'incident/accident
- La règle des 4 A
 - Arrêter les engins de chantier
 - Alerter les secours
 - Aménager un périmètre de protection
 - Accueillir les secours

PRATIQUE

- Examen AIPR

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation pratique à partir de reportages photographiques.
Entraînement à l'examen final réalisé en continu sous forme de QCM
PC/tablette/vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia sont utilisés,
Les épreuves d'examen se déroulent sur un(e) ordinateur(tablette) connecté(e) à la plateforme QCM du MEEM via Internet.

PUBLIC CONCERNE : Toute personne agé de 18 ans ou plus étant amené à travailler à proximité de réseaux aérien ou enterrés

PRE-REQUIS : maitrise lecture et compréhension de la langue française

LIEU : Agence ECOPREV ou INTRA ENTREPRISE

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR (7 HEURES)

ACCESSIBILITE HANDICAPE : En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : • Les acquis théoriques sont évalués sous forme de TESTS sur tablette. • Une attestation de compétence est remise à l'issue de la formation.
• Cette formation doit être renouvelée tous les 5 ans.